

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-18 du 2 mai 2016 portant nomination
de pharmacien adjoint à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630455S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-34;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Jeanne Galaine est désignée en qualité de pharmacien adjoint de l'Établissement français du sang Bourgogne-Franche-Comté site de Besançon.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 2 mai 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS